

SARL HOURSSENTUT
La Table & La Maison d'Hoursentut
3862 Cheminée Peyrehitte
65710 Campan

CONDITIONS GÉNÉRAL DE VENTE & TARIFS SELON LES SAISONS :

Dès votre arrivée, une caution de 350€ sera bloqué sur votre carte bancaire pour la durée de votre séjour, celle ci sera débloquée dans les 8 jours au plus tard après votre départ.

Des frais de nettoyage supplémentaire pourront- être retenu en cas d'incivilité au niveau des communs, de la chambre, des wc & de la salle de bain.

CHAUFFAGE:

Les radiateurs sont en accès libre, nous vous demandons de les laisser sur 2 lorsque vous n'êtes pas dans la chambre ou en dehors de la maison.

LOCAL SKI-VÉLO:

Un local vélo-ski sera a votre disposition.

RESTAURATION:

La Table d'Hoursentut vous ouvre ses portes pour un minimum de 6 personnes & est fermé le mardi.

Pour les séjours à partir de 2 nuitées, si vous prenez tous vos diners à La Table d'Hoursentut pendant votre séjour entier, une remise de 10% sera effectuée sur vos repas (hors boissons)

Si vous souhaitez dîner à La Table d'Hoursentut, en vu du contexte actuel & afin de pouvoir mieux s'organiser hors période estivale, nous vous remercions de réserver votre table et de nous donner votre commande avant 17H00 & nous vous demandons d'être là à 19H pour le dîner.

PETIT DÉJEUNER:

Le petit déjeuner est servi de 07h30 à 09h30 et n'est pas à volonté.

Celui-ci est au tarif de 13€ par jour et par personne et comprend par personne : 1 boisson chaude 1/4 de baguette 2 mini viennoiseries, beurre, confiture & miel, fromage blanc, salade de fruit fraîche, fromage sec du plateau, charcuterie locale & jus de fruit.

Toute demande de rajout supplémentaire pourra être soumis à un supplément tarifaire.

FUMER-VAPOTER:

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement, que se soit dans les chambres, les salles de restaurant ou le hall détente.

Pour toute personnes étant surprise en train de fumer ou si une odeur persistante de fumée dans une chambre, un nettoyage spécial sera effectué et sera retenue sur votre empreinte de carte bancaire au montant de 95€.

WIFI:

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas responsables de son débit où bon fonctionnement à travers les murs épais de la Maison d'Hoursentut.

TARIFS ET SAISONS:

Nos tarifs sont fixés par chambre et par nuit, sur la base de 1 à 2 personnes sans petit-déjeuner.

Nos tarifs des chambres familiale sont établis sur une base de 2 personnes avec un l'utilisation d'1 lit double.

Lorsqu'un couple ou 2 personnes loue une chambre à plusieurs lits au tarif d'un lit double et que plusieurs lits sont utilisés, un forfait supplémentaire de 28€ par lit seront facturés en supplément.

Les chambres doivent-être libérées le jour de départ pour 9H45, au delà des frais de départ tardif pourront-être appliqué.

Les tarifs changent selon différents périodes de l'année noté ci dessous :

MOYENNE SAISON : 01/09 au 14/12 - 05/01 au 05/02 - 10/03 au 27/04 - 08/06 au 06/07 -

HAUTE SAISON : 15/12 au 22/12 - 06/02 au 09/03 - 28/04 au 07/06 - 04/07 au 31/08

NOËL- NOUVEL AN : 23/12 au 04/01

MÉNAGE:

Le ménage dans les chambres est effectué avant votre arrivée et à votre départ.

Si vous avez besoin d'un changement de serviette de bain ou de drap, merci de le demander à l'accueil lors du service du petit déjeuner.

RÉSERVATION:

Une emprunte de carte bancaire vous sera demandé lors de votre réservation afin de valider votre réservation.

Pour toute réservation un montant équivalent à 60% de la réservation peut est débitée de votre emprunte de carte bancaire à titre de garantie de réservation, le solde du séjour est à régler la veille de votre arrivée sur site.

Pour toute modification ou annulation les sommes engagées ne sont pas remboursables.

Pour toute annulation ou modification à moins de 96 Heures, l'intégralité du séjour est débité à titre de frais d'annulation.

Les chambres doivent être libérées pour 9H45 le jour du départ, tout départ tardif pourra être facturé de 35€ en supplément.

TARIFS LITS SUPPLÉMENTAIRES :

Lit supplémentaire au delà de 2 personnes 30€ par nuit par jour et par personne.

Nos tarifs n'incluent pas la taxe de séjour de 2€/nuit/personne.

Pour être effective, la réservation doit être accompagnée d'une empreinte bancaire, il pourra être débité sur celle ci un acompte à hauteur de 60% du montant de la réservation.

ANNULATION :

Pour toute réservation un montant équivalent à 60% de la réservation peut est débitée de votre emprunte de carte bancaire à titre de garantie de réservation, le solde du séjour est à régler à l'arrivée sur site.

Pour toute modification ou annulation les sommes engagées ne sont pas remboursables.

Pour toute annulation ou modification à moins de 96 Heures, l'intégralité ou le solde du séjour sera débité à titre de frais d'annulation.

En cas de diminution de nuitée lors de votre séjour, les nuitées annulées vous seront facturées.

Toute annulations ou modifications de séjours pour cause météorologique s'appliqueront aux frais d'annulations ci dessus.

En cas d'annulation pour des raisons sanitaire ou administratif imposée par l'état, le séjour peut-être décalé sur les 3 mois à venir, les tarifs seront ajustés selon la période choisie. Le solde du séjour s'effectuera soit en espèces, soit par Carte Bancaire ou chèque la veille de votre départ.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Article 1 : Accueil

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

Article 2 : Heures d'ouverture

La réception de l'hôtel est ouverte de 8h30 à 18H00 en saison, les chambres sont accessibles le jour de l'arrivée de 17H00 jusqu'à 20H.

L'hôtel vous accueille 365 jours par an par téléphone.

Article 3 : Occupation des chambres

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Article 4 : Accès aux chambres

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 17H00.

La location à la nuit cesse à 10heures, quelle que soit l'heure d'arrivée du client.

Article 5 : Gestion des clefs

La clef de la chambre est une clef standard que le client peut garder sur lui mais ne peut confier à une tierce personne.

Elle doit être restituée le jour du départ.

En cas de non restitution, l'hôtel facturera 60€ et prélèvera le montant sur votre emprunte de carte bancaire.

Article 6 : Nuisances et respect des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 21H30 et 7H00.

Pour le respect et le repos des autres clients, veuillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R;

1334-31 du code de la Santé publique). Le tapage nécessitant le remboursement des clients en ayant subi les désagréments sera débité sur la carte de crédit des tapageurs.

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

Il est interdit de circuler chaussé de chaussures de ski ou de vélo dans les étages et les escaliers et parties communes.

Article 7 : Responsabilités

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client.

Les animaux que l'hôtelier aura acceptés dans l'établissement sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre.

Tout dommage ou nuisance causé volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, il en est de même pour les dommages causés par son animal.

Article 8 : Interdictions

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans tout l'hôtel. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hôtel vous expose à une facturation supplémentaire de 90€ ou à des poursuites judiciaires.

Il est strictement interdit de manger dans les chambres.

Il est strictement de faire des fêtes arrosés d'alcool dans les chambres.

Pour tout non respect de ces interdictions pourra amener le (s)client (s)sera (nos)invité(s) à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour.